



## LIGUE ILE DE FRANCE EST DE HANDBALL

### PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 Octobre 2014

**Présents : BOUCHET Pascal, HENRY Daniel, JEANNIN Pascale, KIMMOUN Jean Louis, LARMONIER Michel, LASSALLE Jean Marie, LENTIER Pierre, MILLET Pascal, PILARDEAU Paul, PLAS Christian, THALHA Evelyne, UZAN Richard, VALLET Philippe, ZAKARIAN Christian, MERLOT Georges, NICOLAS Robert, PUDELKO Philippe**

**Excusés : AGOSTI Jan Claude, HACHED Malik, BERTHEAU Patricia, CROMBEZ Odile, FAZEUILH Firmin, GEHAN Bruno**

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance du Conseil d'Administration à 15 h 10

#### **Championnat Territorial moins de 18 Féminine**

Dans le cadre du championnat territorial des moins de 18 féminines, les départements font état des difficultés qu'ils rencontrent dans le cadre des dossiers de discipline qui ont pu être ouverts lors de la saison dernière, et pour lesquels dans certain cas le règlement n'a pu se faire en raison de la non appartenance des clubs concernés au comité concernés et d'application de règles qui peuvent être différentes d'un comité à l'autre.

Les départements font remarquer que cela met en évidence, et malgré leur demande répétée, la nécessité d'avoir un règlement spécifique pour ce championnat qui n'a jamais été établi.

Le Président rappelle que ce championnat a été voté lors de l'assemblée générale et qu'il avait été admis que celui-ci serait géré par chacun des départements. Pour ce qui concerne les dossiers liés à la discipline, les clubs sanctionnés doivent faire face à leurs sanctions. S'il existe des problématiques il est prêt à s'adresser personnellement aux clubs qui le refusent.

Compte tenu des difficultés de ce championnat, liées à l'arbitrage, aux déplacements, à la gestion des matches et surtout, faute d'avoir un règlement écrit précis sur ce championnat, le département 77 informe les membres du Conseil d'Administration que, après avis de ses instances, il ne participera pas à ce championnat pour la saison 2014/2015.

P PUDELKO précise que las d'attendre et faute de réponse de la COC régionale, il a décidé d'organiser son propre championnat.

Certains membres du Conseil d'Administration s'étonne de ces positions et rappelle que ce championnat a été créé pour regrouper les équipes moins de 18 filles peu nombreuses au niveau des comités.

Le Président propose que le débat sur le championnat moins de 18 féminines soit reporté à la fin du Conseil d'Administration.

### **Commission médicale**

M PILARDEAU au nom de la commission médicale, compte tenu des difficultés pour répondre aux demandes de présence d'un médecin souhaite être prévenu à l'avance et avoir les dates retenues pour les regroupements des arbitres.

Il demande que ces dates de regroupement lui soient communiquées lors de l'assemblée générale du mois de juin.

Le Président de la CRA s'engage à lui donner ces dates lors de l'assemblée générale.

### **Commission régionale d'arbitrage**

M LASSALLE fait un point sur les différents regroupements d'arbitres et sur les résultats des tests tant théoriques que physiques qui ont été faits. Il s'interroge sur les résultats et le niveau moyen de ces résultats. Un suivi régulier et les formations correspondant à ces besoins devront être mis en place.

Plus de 40 arbitres n'ont pas fait les tests physiques

D HENRY Exigence vis-à-vis des arbitres mais aussi des clubs par rapport aux arbitres

Les arbitres ont des droits et des devoirs – La COC et la CRA doivent être en osmose pour les matchs à risques

### **Commission d'organisation de compétitions**

Le représentant de cette commission n'a pas de remarque particulière à faire sur ce début de saison, il informe les membres du conseil de la mise en place pour cette saison d'un challenge du Fair-play.

P PILARDEAU demande qu'à chaque commission COC soit mis sur le PV les points négatifs en classement

### **Commission de discipline**

E THALHA : Beaucoup d'insulte et même plus. Spectateur qui rentre sur le terrain

Mettre en place un cahier des charges pour les délégués

E THALHA Au niveau des délégués, leur définir leur rôle : comment faire un rapport

Se rapprocher de la CRA/COC/DISCIPLINE pour établir le cahier des charges

C PLAS : Ya-t-il un volet gestion des conflits dans les rapports d'arbitres = NON

M LARMONIER demande à ce que sorte sur ACTUALIF et par mail une charte sur les incivilités.

## **Point sur la possibilité de déménagement de la Ligue**

Le Président rappelle que dans le cadre de la création de la maison du handball à Créteil, il a été sollicité par le Président de la Fédération pour que la Ligue puisse être intégrée dans ce projet. Il nous appartiendra donc le moment venu de décider de proposer ce projet de déménagement à l'assemblée générale.

P BOUCHET fait une présentation du projet de la maison du handball qui regroupera outre un bâtiment administratif, des équipements sportifs, des équipements hôteliers et un espace pôle. L'ensemble de l'opération représente un coût estimé pour la fédération à environ 42 millions d'euros, les terrains pour la construction de ces installations étant mis gracieusement à la disposition de la fédération par le biais d'un bail emphytéotique.

En ce qui concerne la Ligue, qui dispose actuellement d'environ 300 m<sup>2</sup> à BONDY, dont elle est propriétaire, l'enjeu est de savoir s'il y a un intérêt tant financier qu'organisationnel à intégrer la maison du handball.

Il ressort d'une première estimation, compte tenu du souhait d'être propriétaire de nos locaux, des conditions de déménagements, du coût social d'une telle opération qu'une enveloppe comprise entre 800000€ et 1 million d'euro serait nécessaire.

Le Président précise qu'il s'agit d'une estimation faite par le bureau et qu'à ce jour nous n'avons que peu précision sur ce coût validé avec la Fédération, qu'il resterait à définir les modes de financements de cette opération et qu'à titre personnel, il voit un intérêt à se rapprocher de la Fédération pour développer les synergies entre nos institutions.

Aussi, il demande aux membres du Conseil d'administration de voter sur le principe de mandater le Bureau Directeur pour qu'il continue à étudier ce projet et faire des propositions à l'occasion d'un prochain bureau directeur.

Les membres du CA mandatent le Bureau Directeur sur l'étude de ce projet à l'unanimité.

## **Site Internet**

P LENTIER président de la commission communication fait un point sur le site internet, il rappelle que lors d'un précédent séminaire, il avait été mandaté pour réfléchir à la mise en place d'un site internet commun aux comités et à la ligue. Pour des raisons d'organisation ce projet n'a pu se faire dans des délais acceptables. Aujourd'hui une proposition est faite concernant ce site internet.

Entre temps certains comités ont développé leur propre site.

P PUDELKO rappelle qu'il était très partisan d'avoir ce site en commun, mais que compte tenu des délais et après maintes relances il a décidé de développer son propre site.

G MERLOT, compte tenu de délais et de la possibilité qui lui était offerte en interne à son comité a développé son propre site.

R NICOLAS s'interroge sur l'intérêt pour son comité de cette proposition, notamment au regard de son coût.

Le Président, tout en comprenant les raisons qui sont exposées, regrette que sur ce sujet nous n'ayons pu faire preuve de mutualisation, et montrer à travers ce site le travail que nous faisons sur la territorialité.

En tout état de cause nous avons aujourd'hui à donner notre avis sur la mise en place de ce site internet en validant le devis qui vous est proposé pour un montant de 11800€.

Un certain nombre de membres du Conseil d'Administration font part de leur étonnement sur le coût de ce site, notamment en référence du coût de celui du comité 94.

Le Président précise que ce site avait été bâti sur la base d'un site commun aux 4 institutions, qu'il est doté de fonctionnalités particulières pour la mise à jour et l'indépendance de sa gestion il propose de mettre ce devis aux voix.

Le devis est accepté à la majorité des membres présents.

### **Questions diverses**

Le Président souhaite revenir sur la situation de P LEBON qui a démissionné de son poste de président de la CRL et de membre du Conseil d'administration suite à un différent entre son club et la ligue et pour lequel il a fait appel auprès de la Fédération.

P LEBON souhaite être reçu par le bureau directeur et reprendre son mandat de membre du CA. Compte tenu des circonstances le président ne souhaite pas donner suite à ces demandes, il contactera à titre personnel P LEBON.

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration d'un différent avec le club de Champigny à travers un courrier d'avocat relatif à la condition de constitution des poules lors de la saison précédente suite à une décision de CRL relative à sa réclamation.

Il propose de recevoir à sa convenance le Président de Champigny pour s'expliquer sur les conditions de mise en oeuvre de la décision de la CRL.

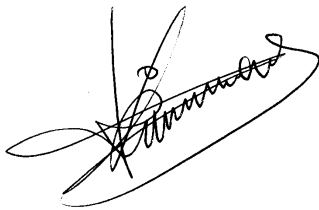
Le Président souhaite revenir sur le championnat territorial moins de 18 féminin. Il rappelle que ce championnat a été proposé pour regrouper les équipes moins de 18 filles peu nombreuses dans les départements, que lors de la constitution de ce championnat les règles semblaient être posées.

Afin que ce championnat puisse continuer, il propose que la ligue reprenne à sa charge une partie de l'organisation de ce championnat.

G MERLOT rappelle sa demande de réunion rapide d'une assemblée générale de l'AHF.

Aucune question n'étant posée la séance est levée à 17 H 00.

**LE PRESIDENT**  
**Jean-Louis KIMMOUN**



**SECRETAIRE DE SEANCE**  
**Michel LARMONIER**

